



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Septembre 2018

MAIRIE DE TROMBORN

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 11

Date de convocation

21/09/2018

Date d'affichage

02/10/2018

*L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit septembre à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la
présidence de Monsieur CONTELLY Gabriel, Maire.*

Présents : **CONTELLY** Gabriel, **JUNGER** Jean Michel, **RYDZIO** Raphaël, **DOMINELLI** Maurice, **BERNARD** Alain,
GAUER Jean Paul, **SCHNEIDER** Serge, **MESENBOURG** Audrey,

Absents : **LEONARD** Jacqueline (Absente excusée – procuration à SCHNEIDER Serge), **BANAS** Edmond (Absent
excusé – procuration à Alain BERNARD), **KNORST** Anne Marie (Absente excuse - procuration à
Raphaël RYDZIO)

Sur proposition du Maire, Mme MESENBOURG Audrey est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Adjonction de points à l'ordre du jour

Le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Remplacement des ordinateurs- école

Le Conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité (Votants : 11 dont 3 procurations ; Pour :
11 dont 3 procurations ; Contre : 0, Abstention : 0) de rajouter ce point

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Réunion du 3 juillet 2018 : Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance en date du 3 juillet
2018.

Une correction est demandée par M. Alain BERNARD pour la désignation du secrétaire de séance : la
mention de l'article de loi régissant la désignation du secrétaire de séance en Alsace Moselle est un point
qui n'a pas été abordé lors de la réunion. Il demande le retrait de cette précision au compte –rendu des
délibérations.

Cette observation sera portée en marge de la désignation du secrétaire de séance du 3 juillet 2018 sur le
registre des délibérations ainsi que sur le compte-rendu de séance, le procès-verbal de séance et sur tous
les extraits de délibération délivrés à compter de ce jour.

Cette mention sera portée à l'approbation de la prochaine réunion du conseil municipal.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Septembre 2018

N°29-DCM-2018 : Réforme des listes électorales : désignation d'un membre

Le Maire donne lecture du courriel reçu par la Préfecture expliquant les modalités de la réforme de la gestion des listes électorales qui prendra effet au 1^{er} janvier 2019. A ce titre, un membre du conseil municipal (sauf le Maire et les Adjointes titulaires d'une délégation) devra siéger à cette commission. Il demande donc des volontaires pour cette tâche.

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE

- **Désigne** M. RYDZIO Raphaël comme membre de la commission de gestion des listes électorales à compter du 1^{er} janvier 2019

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations) Pour : 9 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 2 (R. RYDZIO + 1 procuration)
--

N°30-DCM-2018 : Avenant au marché de réaménagement de la mairie école salle des fêtes – Avenant Schreiber

Le Maire expose à l'assemblée que des travaux supplémentaires concernant le réaménagement de la Mairie-Ecole –Salle des fêtes doivent faire l'objet d'avenants au marché et notamment la fourniture et pose d'un meuble range-verres dans le bar de la salle

- Lot 5 Menuiserie Bois : Entreprise SCHREIBER : Avenant n° 2 (+ 754 € HT) comprenant :

o Travaux supplémentaires (range verres) : + 754€ HT

Le lot 5 Menuiserie Bois s'élève donc à 74 502,50 € HT (Avenant 1 + 2) au lieu de 69 381,00 € HT, initialement prévus au marché.

Le Conseil municipal, après délibération, **DECIDE** :*

- **Accepte** l'avenant au marché pour l'entreprise SCHREIBER
- **Charge** le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations) Pour : 7 (dont 1 procurations) Contre : 4 (A. BERNARD – R. RYDZIO + 2 procurations) Abstention : 0
--

N°31-DCM-2018 : Remplacement du moteur de la cloche n° 3 à l'église

Le Maire explique à l'assemblée que le moteur de la cloche n° 3 à l'église doit être remplacé. Il présente le devis de l'entreprise Bodet pour un montant de 1 404 € HT.

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE :

- **Accepte** le devis présenté par l'entreprise Bodet pour un montant HT de 1 404 €
- **Charge** le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations) Pour : 11 (dont 3 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Septembre 2018

N°32-DCM-2018 : Tarifs salle des fêtes

Le Maire fait un premier bilan des locations de la salle des fêtes nouvellement ouverte. Jusqu'à présent, les locaux ont toujours été rendus en très bon état. Cependant, le nettoyage du parquet de la salle principale reste à la charge de l'agent d'entretien de la commune puisque son entretien nécessite une bonne connaissance des produits utilisés. Le Maire estime que cette charge de travail devrait être imputée sur les tarifs de la salle.

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE :

- **Augmente** le forfait de location de 20 € pour le nettoyage du parquet et des inox
- **Réduit** de 20 € le forfait nettoyage (40 € au lieu de 60 €)
- **Accepte** de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2019
- **Fixe** les tarifs suivants :

Location	Résidents TROMBORN	Non-Résidents TROMBORN
Salle + Cuisine Week end ou férié (2j)	200	270
Salle + Cuisine semaine (1j)	120	170
Salle Week end ou férié (2j)	100	180
Salle Semaine (1j) (18h – 22h)	60	100
Acompte	100	100
Caution (dont 100 € tri multiflux)	500	500

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations)
Pour : 11 (dont 3 procurations)
Contre : 0
Abstention : 0

N°33-DCM-2018 : Aménagement de la rue du Général de Gaulle – Convention MATEC

Le Maire propose à l'assemblée de lancer une étude pour l'aménagement de la rue de Général de Gaulle et l'enfouissement des réseaux. Afin d'avoir une idée sur le coût prévisionnel d'un tel projet, il présente à l'assemblée une Convention MATEC.

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE :

- **Accepte** la Convention MATEC uniquement pour les enfouissements de réseau pour un montant de 3 000 € HT qui se décompose comme suit :
 - Réalisation d'une étude de définition : 950 € HT
 - Réalisation d'un programme d'opération : 150 € HT
 - Consultation du maître d'œuvre : 550 € HT
 - Consultation d'un géomètre : 150 € HT
 - Consultation d'un coordinateur SPS : 150 € HT
 - Suivi des études de la maîtrise d'œuvre : 250 € HT
 - Consultation des entreprises : 450 € HT
 - Phase opérationnelle : 350 € HT
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations)
Pour : 11 (dont 3 procurations)
Contre : 0
Abstention : 0

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Septembre 2018

N°34-DCM-2018 : Projet éolien

Le Maire expose à l'assemblée les documents relatifs à un projet d'implantation d'éoliennes sur le ban de Tromborn

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE :

- **Refuse** le projet

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations) Pour : 3 Contre : 8 (dont 3 procurations – R. RYDZIO, A. BERNARD, JP. GAUER, S. SCHNEIDER, A. MESENBOURG) Abstention : 0
--

N°35-DCM-2018 : Réaménagement de la Mairie école salle des fêtes : restant de peinture

Le Maire explique à l'assemblée que la société Philbat, titulaire du marché Peintures Faïences, ne répondant plus aux divers appels téléphoniques, aux courriels ou courriers envoyés en recommandé, une résiliation de marché lui a été notifiée. Les travaux de peinture n'étant pas terminés et le marché initial n'étant pas clôturé, il est nécessaire de désigner une entreprise qui prendrait en charge le reste à faire pour le montant restant à régler au marché. Il reste environ 7 000 € de travaux non faits. Le Maire propose trois devis pour les peintures de l'entrée mairie, local, salle, classe, et retouche de diverses pièces.

- BOUSTER Peint : 6 640 € HT
- JK Peint : 6 813,60 € HT
- DECO Paint : 6 228,15 € HT

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE :

- **Accepte** le devis présenté par l'entreprise DECO PAINT pour un montant HT de 6 228,15 €
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations) Pour : 7 Contre : 4 (A. BERNARD, R. RYDZIO + 2 procurations) Abstention : 0

N°36-DCM-2018 : Remplacement des ordinateurs école

Le Maire explique à l'assemblée que les ordinateurs de l'école sont obsolètes et qu'il faudrait les remplacer afin de fournir un meilleur outil aux élèves. Il propose le devis de la société Ingedus pour la fourniture de trois ordinateurs et trois souris pour un montant HT de 1 013,37 €

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE :

- **Accepte** le devis présenté par la société INGEDUS pour un montant HT de 1 013,37 €
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations) Pour : 11 (dont 3 procurations) Contre : 0 Abstention : 0
